



REGLEMENT DE CONSULTATION

Appel à candidatures

FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE 1^{ÈRE} DIVISION
FEDERALE



CHAMPIONNAT
FÉDÉRALE 1

Objet :

Ce document vise à préciser les éléments d'attributions pour l'appel à candidatures sur l'organisation de la finale de championnat de France de 1^{ère} Division Fédérale, qui aura lieu le week-end du 29, 30 et 31 mai 2020.

La finale du championnat de France sera télédiffusée et devra se dérouler dans un stade permettant cette diffusion et répondant aux critères définis dans le référentiel opérationnel d'organisation ci-joint à ce dossier.



TABLE DES MATIERES

I.	RAPPEL DES PIECES CONSTITUTIVES DE L'APPEL A CANDIDATURES _____	3
II.	CALENDRIER DE LA CONSULTATION _____	3
III.	REMISE DES CANDIDATURES _____	3
IV.	CRITERES D'ATTRIBUTION _____	4



I. RAPPEL DES PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'APPEL À CANDIDATURES

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges – Finale 1^{ère} Division Fédérale

II. CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Dates	Motifs
31 janvier 2020	Diffusion de l'appel à candidatures
28 février 2020 à 12h00	Date limite de dépôt des candidatures
29 février – 6 mars 2020	Etude des dossiers de candidatures
15 mars 2020	Annonce du candidat retenu

III. REMISE DES CANDIDATURES

La date limite de candidature des clubs est fixée au 28 février 2020 à 12h00.

Le dossier devra obligatoirement comprendre :

- Un courrier officiel signé du Président du club se portant candidat à l'organisation de la finale Championnat de France 2019/2020
- Une présentation détaillée comprenant a minima :
 - Une présentation du site répondant au cahier des charges : plan, descriptif, situation, ...
 - Une proposition de déclinaison événementielle répondant aux parties du cahier des charges :
 - Lieux d'hébergement
 - Plan de promotion
 - Stratégie Billetterie
 - Animation
 - Déroulement des opérations
 - Dispositif médical
 - Dispositif de sécurité
 - ...

Le dossier de candidature complet doit être envoyé au plus tard le 28 février 2020 à 12h00, à l'adresse lea.bondis@ffr.fr.



IV. CRITERES D'ATTRIBUTION

Afin d'analyser les candidatures, la F.F.R. a défini les critères d'attribution comme suit :

CRITERES	PONDÉRATION
ENCEINTE SPORTIVE	50%
<i>Accessibilité</i>	<i>10%</i>
<i>Capacité</i>	<i>5%</i>
<i>Qualité et configuration des infrastructures</i>	<i>20%</i>
<i>Garanties apportées par le site en termes d'accueil des clubs et des spectateurs</i>	<i>15%</i>
QUALITE ET COHERENCE DU PROJET EVENEMENTIEL	
<i>Plan de communication / promotion</i>	<i>10%</i>
<i>Stratégie billetterie</i>	<i>10%</i>
<i>Animations</i>	<i>10%</i>
ENGAGEMENT ET MOTIVATION DU CANDIDAT	
<i>Expérience du candidat dans l'organisation d'évènements</i>	<i>10%</i>
<i>Garanties apportées sur les moyens alloués à l'évènement</i>	<i>10%</i>

Chaque candidat se verra attribué une note sur 100.

Le présent appel à candidature est publié sur le site de la FFR. Il est également transmis aux Ligues Régionales pour diffusion aux clubs de leurs territoires, et aux clubs ayant une enceinte sportive de catégorie A et catégorie B.